



GUIDE DU JARDIN PARTAGÉ

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?	p. 2
Comment constituer un groupe ?	p. 3
Comment définir le projet collectivement ?	p. 4
Comment trouver un terrain ?	p. 5
Comment évaluer la qualité de la terre ?	p. 7
Recueillir le matériel	p. 10
S'organiser, cultiver et profiter !	p. 11
Contacts utiles	p. 13



Un jardin partagé est un espace vert communal ou privé situé en ville, géré par un groupe d'habitants du quartier dans lequel ils résident.

Cet espace participe à la cohésion sociale, au développement local du quartier et contribue au maintien de la biodiversité en milieu urbain.

Un jardin partagé est avant tout un lieu d'échanges !

Il réunit les habitants d'un même quartier désireux de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage en commun, d'apprendre à mieux se nourrir, de découvrir de nouvelles manières de cultiver et d'échanger des savoir-faire.

Généralement non clôturés, ces jardins permettent souvent de faire revivre des sites délaissés ou d'agrémenter des espaces publics non qualifiés. Ils sont **créés et entretenus par les habitants eux-mêmes** dans une démarche respectueuse de l'environnement sans pesticide ni produits phytosanitaires.

Les jardins partagés peuvent être le support d'animations pédagogiques et culturelles en plus du seul jardinage. Ils deviennent alors des espaces d'expression, de créativité et de solidarité !

À vous de créer le jardin qui vous ressemble !

COMMENT CONSTITUER UN GROUPE ?

- **Fédérer autour d'un projet**

Le jardin partagé est un projet collectif. Vous aurez avant tout besoin de fédérer autour de vous les personnes prêtes à y participer.

Et tous les moyens sont bons pour sonder les éventuels intéressés : le porte à porte, la distribution de documents dans les boîtes aux lettres (carte postale personnalisée, flyers...), le mailing, la distribution d'affiches dans les maisons de quartier, les commerces...

- **Pourquoi un jardin partagé ?**

Pour donner envie aux potentiels jardiniers du projet, il faut expliquer vos motivations et identifier les bénéfices qui en découlent tant pour l'environnement que pour la qualité de vie dans le quartier. Par exemple :

« C'est un lieu de vie, de rencontre et de partage. »

« On y cultive des produits sains et naturels. »

« On apprend à mieux se connaître »

« On découvre le plaisir de manger ce que l'on cultive »

« C'est un espace de détente, de loisir et de convivialité. »

« Il participe au maintien et au développement de la biodiversité. »

... et tout ce qui peut encore vous motiver dans ce projet !



COMMENT DÉFINIR LE PROJET COLLECTIVEMENT ?

- Organiser une réunion

Cette première rencontre vous permettra de recueillir les idées, les souhaits, les capacités et les disponibilités de chacun des participants.

Vous pourrez y associer le correspondant de votre quartier.

Les possibles questions à poser :

- Un jardin pour quoi faire ?
- Quelles valeurs voulez-vous porter tous ensemble ?
- Quelles seraient les activités proposées au sein du jardin pour porter ces valeurs ?
- Espaces collectifs, parcelles individuelles ou les deux ?
- Combien de temps par semaine êtes-vous prêts à consacrer au jardin, à sa gestion et à son entretien ?

À la fin de la réunion, répartissez-vous les tâches à accomplir pour la prochaine rencontre.



COMMENT TROUVER UN TERRAIN ?

- Repérer une parcelle de terrain disponible

Vous pouvez partir à la recherche des friches, cours, pieds d'immeubles, pelouses peu utilisées, etc.

Organisez une promenade dans votre quartier et faites le repérage des lieux. C'est souvent l'occasion de redécouvrir son quartier, on n'a jamais tout vu !

N'hésitez pas à interpeler les habitants et les commerçants du quartier pour leur parler de votre projet, ils pourront peut-être vous orienter ou même se joindre au projet.

Adressez-vous à la mairie (correspondant de quartier) pour identifier ensemble les espaces délaissés.

À qui appartient le terrain ? Ville, bailleur, propriétaire privé ?

Pour s'assurer de la faisabilité de votre projet, il faut vérifier les dispositions réglementaires liées au droit des sols PLU (Plan local d'urbanisme), zonage, servitudes, etc.

Selon les zones, les constructions ne seront pas systématiquement autorisées.

Vérifiez le PLU sur le site web de la Ville.

- Faire l'état des lieux

Rechercher la pollution des sols

Si vous avez connaissance d'une ancienne décharge ou s'il y a de nombreux gravats, le site ne sera pas propice ou bien il conviendra de jardiner en bac et non à même le sol.

Rechercher la présence d'un point d'eau

- Toiture accessible permettant la collecte des eaux de pluie
- Puits
- Compteur d'eau
- Forage

Observer la luminosité diurne et nocturne

- Faire l'approximation du nombre d'heure de soleil direct

⚠ Attention aux ombres portées des bâtiments à proximité en toute saison.

- Vérifier la présence de lampadaire à proximité

⚠ Lumière nocturne néfaste à la bonne santé et au bon développement des plantes.

Observer le relief du terrain

- Terrain en pente
- Zone inondable
- Point bas avec risque de stagnation d'eau hivernale

Observer la flore présente

Une concentration de certaines plantes vous donne des indications sur la qualité du sol.

Plantes Bio-indicatrices

	Sols argileux lourds	Sols riches en humus	Sols acides	Sols humides et insuffisamment aérés	Sols mal drainés	Sols tassés compactés	Sols lessivés érodés, pauvres, compactés	Sols séchant pauvres	Sols pollués
Ajoncs d'europe (<i>Ulex europaeus</i>)									
Amarante réfléchie (<i>Amaranthus retroflexus</i>)									
Bourse à pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>)									
Bouton d'or (<i>Ranunculus Repens</i>)									
Chardon commun (<i>Cirsium vulgare</i>)									
Chenopode blanc (<i>Chenopodium album</i> L.)									
Consoude officinale (<i>Symphytum officinale</i>)									
Datura (<i>Datura stramonium</i>)									
Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)									
Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>)									
Morelle noire (<i>Solanum nigrum</i>)									
Mouron blanc (<i>Stellaria media</i>)									
Ortie - grande ortie (<i>Urtica dioique</i>)									
Paquerette (<i>Bellis perennis</i>)									
Petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>)									
Pissenlit commun (<i>Taraxacum officinale</i> Weber)									
Plantain majeur (<i>Plantago major</i>)									
Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>)									
Ravenelle (<i>Raphanus raphanistrum</i>)									

COMMENT ÉVALUER LA QUALITÉ DE LA TERRE ?

Commencez par enlever toutes les racines des végétaux en place à l'aide d'une bêche.

Creusez un trou de la taille d'un cube de 30 cm de côté et observez :

1 – Vérifier la perméabilité du sol

Videz l'équivalent de deux arrosoirs dans le trou.

Si l'évacuation de l'eau se fait rapidement, c'est que votre terre a une bonne capacité de percolation.

Conclusion : sol bien drainé mais nécessite une attention sur l'apport en eau.

2 – Observer la texture du sol par la technique dite du bocal (voir les 3 éléments structurels : sable, limon, argile)

Prenez une poignée de terre, remplissez un tiers d'une bouteille. Ajoutez de l'eau en quantité. Agitez puis laissez décanter. Lorsque l'eau est claire, la terre se sera déposée par strates. Les sables, plus lourds au fond, puis les limons et enfin l'argile. Observez la répartition des différentes composantes de la terre.

Si les 3 strates sont approximativement équivalentes vous avez une terre globalement homogène.

Conclusion : la texture du sol donne une bonne indication sur la nécessité d'apporter ou non des amendements.

3 – Constater la présence d'argile

Prenez une poignée de terre et malaxez-la.

Si la terre est compacte, collante et qu'elle adhère bien, c'est qu'elle est lourde et riche en argile.

Conclusion : une terre argileuse est plus difficile à travailler mais sera potentiellement plus riche en éléments nutritifs.



Info + : notre territoire est principalement constitué de sols acides (PH < 7)

Exemple de fiche synthétique pour inspecter le terrain

Date

Type de végétaux

- Gazon / herbe tondue Prairie (zone de fauchage annuelle)
 Friche (zone délaissée non entretenue)

Présence d'un point d'eau

- Oui Non

Si oui, précisez :

Exposition

- Nord Sud Est Ouest

Présence d'arbres :

- Oui Non

Présence de lampadaires :

- Oui Non

Présence de bâtiments à proximité :

- Oui Non

Le terrain est-il situé dans une zone inondable ? :

- Oui Non

Le terrain est-il en pente ? :

- Oui Non

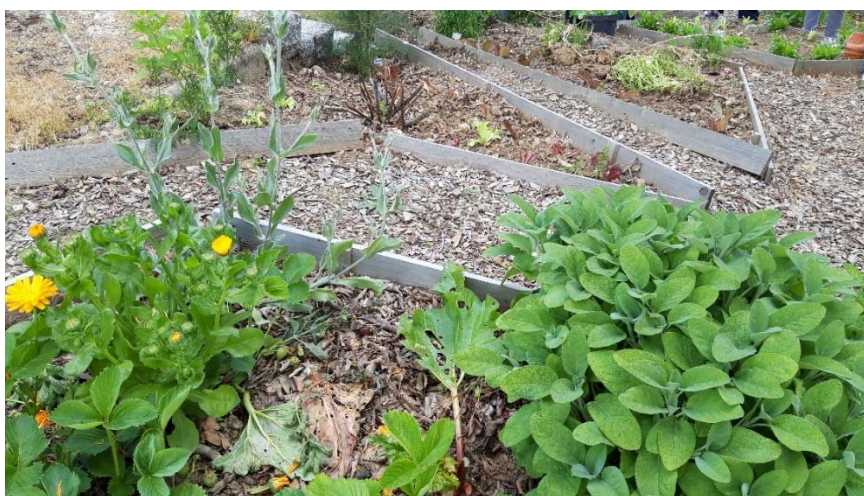
Le terrain est-il situé dans une zone en cuvette ? :

- Oui Non

Dessiner ensemble le jardin partagé

Utilisez un plan ou une vue aérienne à l'échelle Ex Géoportail ou Google maps

Je dessine mon jardin



Penser l'organisation spatiale du jardin sans oublier :

- L'espace de stockage du matériel (cabanon) y compris la réserve d'eau attenante
- L'emplacement du compost.



Il ne reste plus qu'à trouver un nom à votre jardin !

RECUEILLIR LE MATÉRIEL

- Les ressources en eau

Tous les systèmes de récupération d'eau sont bons à prévoir car vous n'aurez peut-être pas d'eau potable à disposition. Pour faire des économies d'eau, pensez au paillage qui maintient l'humidité (couvrir les sols avec de la paille) ou aux oyas, jarres poreuses à enterrer qui diffusent lentement l'eau dans le sol.



- Les outils

Prévoir le minimum d'outils de jardinage : bêche, râteau, pelle bêche, grelinette, binette, griffe, transplantoir, sécateur...

- Les constructions

Prévoir un bac à compost et parfois des bacs de plantation.

Si vous connaissez des étudiants en formation aux métiers du bois ou du paysage (exemple : le lycée Nature, Les Établières...), vous pouvez les solliciter pour vous aider à concevoir et éventuellement vous aider à construire votre jardin.

- La formation

Si vous êtes débutants en jardinage, vous aurez peut-être besoin des conseils d'un expert pour vous aider à démarrer le jardin. Posez la question autour de vous mais aussi auprès des autres jardins partagés existants sur la ville. N'oubliez pas que l'objectif est de jardiner sans aucun pesticide comme l'oblige la réglementation nationale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Astuces de jardiniers

Un jardin collectif peut quasiment ne rien coûter.

Voici donc quelques pistes et bons plans de jardiniers pour que cette expérience collective coûte très peu.

Récupération

Le bois de palette récupéré sur les chantiers fait un intéressant matériau pour la construction de bacs, d'assises, il suffit de recruter un bon bricoleur.

 *Le bois de palette est un matériau souvent traité et peu pérenne, il est à renouveler à moyen terme et il faut éviter de l'enterrer dans le sol.*

Dans une démarche de développement durable, les outils peuvent être d'occasion : pensez à l'Ecocyclerie yonnaise, Emmaüs, les petites annonces, les vides-greniers...

Réseaux

Faites marcher vos connaissances !

En communiquant sur votre projet, certains viendront vous apporter gracieusement de l'aide, des conseils des semences ou des plants.

Demandez aux agriculteurs qui fournissent les AMAP par exemple, ou les autres collectifs du territoire, la fête des plantes aux Oudairies au printemps, les trocs plantes...

S'ORGANISER, CULTIVER ET PROFITER !

S'organiser

- Faire vivre le jardin

Pour le bon fonctionnement du jardin, la rédaction des règles de communautés et l'élaboration des outils communs est indispensable !

- Le calendrier

Pensez à assurer des permanences sur site pour faire vivre le jardin en fonction des disponibilités de chacun et répartir les tâches à accomplir dans la semaine : semer telle ou telle variété, repiquer les semis, planter, pailler, etc.

- La récolte

Pour éviter les problèmes de distribution de la production, certains organisent de grands pique-niques dans le jardin pour déguster ensemble les fruits de leur travail. Si vous ne voulez pas pratiquer ainsi, veillez à la bonne répartition des produits !

Cultiver

Pour de bonnes récoltes, pensez à :

- couvrir la terre d'engrais verts (trèfle, moutarde, sarrasin, phacélie, luzerne, etc.) ou de paillage pour l'hiver ;
- la rotation des cultures ;
- l'association des cultures ;
- jardiner avec la lune.



Profiter et célébrer !

- Les temps forts du jardin



Il est important pour faire vivre le jardin, d'organiser tous ensemble des temps forts conviviaux entre vous et éventuellement le public extérieur. Les pique-niques peuvent en faire partie. Mais vous pouvez aussi imaginer des "portes ouvertes" pour présenter votre travail, ou encore faire des animations. Si vous décidez par exemple de faire de votre jardin un petit espace culturel, faites appel aux associations alentour pour organiser une représentation théâtrale ou une projection de film débat, etc.

Pour l'organisation de toutes ces manifestations,
N'hésitez pas à demander conseil aux autres jardins partagés ou à votre
correspondant de quartier !

CONTACTS UTILES

Service Vie des quartiers, associations, concertation : 02 51 47 48 77.

Collectifs des jardins partagés conventionnés en activité à La Roche-sur-Yon :

- Collectif des Poilus (Maison de quartier du pont Morineau)
- Collectif des Eraudières (Maison de quartier du Val d'Ornay)
- Collectif Golly (Maison de quartier Jean Yole)
- Collectif place des Victoires (Maison de quartier Jean Yole)
- Collectif Gaston Willay (Maison de quartier du Bourg)
- Collectif Marronnière – les fruits à croquer (Maison de quartier du Bourg)
- Collectif Marronnière – le Tibeau (Maison de quartier du Bourg)
- Collectif du coteau (Maison de quartier du Bourg).



Une question technique ?

Contactez la Direction Environnement Développement Durable et Paysage au 02 51 05 16 16.